

Communiqué, le 28 juin 2018

DEVOIR D'ALERTE !

Les six Académies¹, dans leur devoir de protection de la santé des populations, déclarent solennellement que la « liberté d'expression » a des limites et qu'elle n'excuse en rien les allégations irresponsables de certains professionnels de santé.

Elles s'insurgent des propos d'Henri JOYEUX qui, se prévalant de la levée de sa radiation du Conseil National de l'Ordre des Médecins, prétend « qu'il a raison » concernant ses positions sur la vaccination.

Ces positions sont d'autant plus scandaleuses que les couvertures vaccinales restent insuffisantes en France, des risques épidémiques perdurent.

L'actualité rappelle que **la rougeole peut tuer !**

¹ Académie des Sciences, Académie d'Agriculture de France, Académie nationale de chirurgie-dentaire, Académie nationale de médecine, Académie nationale de Pharmacie et Académie Vétérinaire de France